Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260122-CONVAIPLOG_B-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Collectivité : **HOEDIC**

## SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

Date de la convocation : **08/01/2026**

EFFECTIF LÉGAL : **6**

EFFECTIF EN EXERCICE : **6**

EFFECTIF PRESENT: **5**

L'an deux mille six le **14 janvier** 2026 à 17 heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc Chiffoleau** , Maire

Étaient présents (**5**) : **Jean-Luc CHIFFOLEAU, Christian ALLANIC, Marguerite LE BERRE, Marie-Madeleine BLANCHET, Pierre BUTTIN**

Étaient absents (**1**) : **Emilie MOISDON**

Ont donné pouvoir : **Emilie MOISDON à Jean-Luc CHIFFOLEAU**
Quorum : **OUI**

Secrétaire de séance : **Marguerite LE BERRE**

Objet de la délibération : **Convention avec l'AIP (association des Îles du Ponant) pour l'animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents (Juillet 2024 – juin 2027)**

M. le Maire rappelle au Conseil que les îles du Ponant connaissent, comme de nombreux territoires littoraux, de très fortes tensions liées au logement de leurs actifs et résidents permanents. Un des problèmes majeurs auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui est celui du maintien de notre population permanente faute d'offres de logements. Avec un taux moyen de résidences secondaires de plus de 60 % sur l'ensemble des îles, un prix du foncier qui augmente considérablement et un territoire limité, il explique qu'il semble aujourd'hui important de semble un programme collectif, à l'échelle de l'ensemble des îles, sur cette thématique du logement des résidents permanents.

Compte tenu de l'urgence de la situation et au nom de la spécificité insulaire sur le sujet du logement permanent, l'AIP engage un programme sur 3 ans (20242027).

Il propose donc au Conseil de l'autoriser à signer la convention correspondante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE, à la majorité des membres présents :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention portant sur la mission sur le logement pour actifs et résidents permanents (Juillet 2024 – juin 2027) avec Madame la Directrice de l'association *Les Îles du Ponant*
- **D'AUTORISER le règlement de 1 296,84 €** nécessaire à la mise en œuvre de cette convention
- **DE PRÉVOIR** l'inscription des crédits au budget de la commune

Résultat du vote : Pour : **5** (dont pouvoir) / Contre : **1** / Abstention : 0

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

MAIRIE DE HOEDIC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 21/01/2026